

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

RECONNAISSANCE DU VOTE BLANC - (N° 3896)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Ménard

TITRE

À la fin du titre de la proposition de loi constitutionnelle, supprimer les mots :

« pour l'élection présidentielle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La reconnaissance du vote blanc devrait potentiellement être valable pour toutes les élections. C'est un des moyens à mettre en place pour lutter contre l'abstention en France.